23e ANNÉE. — N° 94. 20 CENTIMES LE NUMERO. SAMEDI 25 AOUT 1883.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS
10 h. 25m matin.	6 h. 35 m matin.	8 h. 12 m matin.	9 h. 22 m matin.	9 h. 40 m matin.	12 h. 19m matin.	4 h. 7m matin.	13 h. 38m matin.	11 h. 45m soir.
5 h. 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 38 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17m soir.	8 » 10m soir.	5 » 45m soir.	4 » 39m matin.
10 h. 47 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 37 » »	9 » 55 » »	— —	4 » 44m matin.	11 » 7 » »	2 » 30m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15m matin.

Cahors, le 25 Août.

LE COMTE DE CHAMBORD

Le chef de la maison de France vient de s'éteindre à Frohsdorff, après une douloureuse maladie.

La mort a été impitoyable ; elle a fauché cette existence si précieuse pour une famille éplorée et pour des Français qui avaient le culte des souvenirs et l'amour pour un passé qui avait été glorieux.

Le comte de Chambord a succombé, à l'âge de 63 ans, sans avoir pu remonter sur le trône de ses aïeux. La science a été impuissante pour triompher de la maladie ; elle n'a réussi qu'à force de dévouement et de soins assidus à prolonger de quelques semaines la vie du petit-fils de Charles X.

Le comte de Chambord, fils posthume du duc de Berry, a passé toute son existence, sauf l'enfance, dans un exil qu'il a noblement supporté.

Il n'avait pas encore dix ans, lorsque s'effondra le trône de son grand-père, Charles X. Il dut quitter la patrie avec toute sa famille et s'embarquer à Cherbourg, pour aller habiter la terre étrangère,

Depuis le mois d'août 1830, jusqu'à l'abrogation des lois d'exil en 1871, l'enfant du miracle, comme l'avaient appelé les royalistes, vécut soit en Angleterre, soit en Autriche.

Le duc de Bordeaux, éprouvé par l'infortune prit le nom de comte de Chambord. Il vit successivement mourir Charles X en 1836, son oncle, le duc d'Angoulême; sa tante, la duchesse d'Angoulême, et enfin sa mère, la duchesse de Berry.

Le chef des Bourbons ne se laissa pas abattre par ces vides cruels dans sa famille. Il conserva toujours la foi et l'espérance. Il resta fidèle à un vieux passé et il refusa d'abandonner la moindre parcelle de ses convictions.

Quand le glas de la défaite sonna pour la France, le comte de Chambord, retiré à Froshdorff, fit entendre des paroles de consolation et d'espoir. Il offrit son dévouement à son pays ; et, en 1871, quand il lui fut permis de rentrer en France, il vint passer quelques jours au château de Chambord.

Reparti pour la terre de l'exil, le petit-fils de Charles X, n'a plus revu le sol natal. Il est mort entouré de sa digne femme, de quelques amis fidèles. Il s'est éteint en emportant la gloire de la fidélité aux principes et aux convictions.

Un républicain conservateur.

L'article suivant du *Rappel* indique la législation en vigueur aujourd'hui pour la vérification des élections au conseil général et au conseil d'arrondissement :

Depuis 1875, les conseils généraux sont privés du droit de vérifier eux-mêmes les pouvoirs de leurs membres. La loi du 10 août 1871 avait donné à ces assemblées départementales ce droit de vérification qui appartient à nos deux assemblées législatives. Mais l'Assemblée de Versailles vota une loi qui donnait au Conseil d'Etat la vérification des élections des conseillers généraux.

C'est encore sous l'empire de cette législation que nous nous trouvons.

En attendant que le Parlement vote le retour à la législation de 1871, qui fait précisément l'objet d'une proposition soumise en ce moment à la Chambre des députés, il nous paraît utile d'indiquer, au lendemain des 1,500 élections qui viennent d'avoir lieu, la marche à suivre pour faire appel au droit du Conseil d'Etat, à l'égard d'élections contestables.

Tout d'abord, nous devons rappeler que le droit de réclamer l'invalidation d'une élection de conseiller général appartient, non pas seulement aux candidats, mais à tout électeur du canton.

Si la réclamation n'a pas été consignée dans le procès-verbal des opérations électorales, elle doit être déposée dans les dix jours qui suivent l'élection, soit au Conseil d'Etat à Paris, soit à la préfecture du département où l'élection a eu lieu. Il doit en être donné récépissé.

Dans le cas présent, c'est donc le 22 août au plus tard, pour les élections devenues définitives au premier tour, que les protestations ont pu être utilement envoyées. Passé ce délai, elles ne pourraient plus être accueillies.

Si la réclamation est consignée au procès-verbal de l'élection, le préfet doit transmettre les pièces dans les dix jours et directement au président de la section du contentieux du conseil d'Etat.

Le préfet n'a, à aucun degré, le droit de juger la qualité de la protestation ou les conditions dans lesquelles elle se produit. Son rôle se borne à la transmettre au conseil d'Etat, seul juge de la régularité de l'élection et de la validité des réclamations.

Les réclamations doivent être notifiées aux élus dans le délai d'un mois, à compter du jour de l'élection. Elles sont examinées par le conseil d'Etat en séance publique.

Ajoutons qu'elles sont jugées sans frais, dispensées du timbre et du ministère des avocats au conseil d'Etat. Le conseil d'Etat doit statuer dans un délai maximum de trois mois, à partir de l'arrivée des pièces au secrétariat du conseil.

Ainsi donc, les conseillers généraux élus le 12 août, et proclamés par les bureaux de recensement cantonaux, contre l'élection desquels aucune réclamation n'aura été formée avant le 22 août dernier, devront être considérés, à partir de ce jour-là, comme définitivement investis de leur mandat. Quant à ceux dont l'élection aura été attaquée dans les délais légaux, ils pourront prendre provisoirement part aux délibérations de leurs conseils respectifs, en vertu d'une jurisprudence constante.

Revue des Journaux

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

Voici quelques extraits de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, sur lequel nous donnons le résumé des appréciations des divers journaux :

« Dans l'empire allemand, on ne s'occupe que très rarement, et généralement d'une manière passagère et superficielle, de la guerre incessante que la presse française de tous les partis fait au voisin allemand sous les formes les plus variées, pour les motifs les plus divers, en faisant assaut de violence et d'inconvenance.

» Toutefois, de loin en loin, il est peut-être opportun, ne fusse que par amour de la paix, de résumer l'impression que ces attaques, se renouvelant avec une violence toujours croissante, sont susceptibles de produire.

» En même temps, on arrivera nécessairement à la conviction qu'un pareil état de choses ne saurait durer sans compromettre gravement la paix, qui est le but de tous les hommes politiques sérieux. Car, plus le flot des pressions grossit chez ceux qui ne se lassent pas de provoquer une agitation perfide, plus il est difficile de prévoir combien de temps encore ces passions pourront être contenues dans les limites de la paix extérieure. »

Le *Soir* :

D'abord, le *Soir* y répond en ces termes :

« Le lecteur ne sera pas moins que nous étonné de la violence des récriminations de la feuille officieuse; il se demandera ce qui, dans l'attitude récente de la presse parisienne, a pu les motiver; et, comme nous, il ne saura comment y répondre. Il sera conduit à supposer qu'à Berlin on a des raisons toutes particulières, inconnues de ce côté des Vosges, de nous chercher ou de paraître nous chercher querelle. »

Le même journal s'occupe de notre politique co-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
81 du 25 Août 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Ainsi, elle croyait être une des premières; il lui disait brutalement qu'elle était mal élevée. Elle voyait tous les hommes à ses pieds : son père, d'abord, avec sa nature supérieure; ses amis, des hommes hors ligne; le comte Selvaggia, qui avait pour elle les attentions les plus délicates, la tendresse la plus profonde, et enfin le prince Véliki, si franc, si loyal, dont elle répudiait l'amour pour plaire à celui qui la torturait depuis une heure.

A ce souvenir, son désespoir redoubla. Elle s'écria, dans une dernière révolte de son cœur meurtri :

— Ah! Pierre Véliki, que je regrette de t'avoir connu!

— Diane! — la voix du grand-duc tremblait de colère — je vous pardonne aujourd'hui de prononcer le nom de cet homme : vous n'avez plus conscience de ce que vous dites, mais que ce soit la dernière fois !

Elle répondit pas, continuant à pleurer.

La nuit descendait lentement des collines. L'air se saturait de parfums pénétrants. Une brise douce agitait le feuillage des grands arbres, avec ce bruissement harmonieux qui semble bercer le sommeil de la nature.

Les deux amants surexcités ne pouvaien jouir du charme inénarrable de ce beau soir d'été.

Diane restait inerte, n'ayant plus de larmes à verser.

La secousse était trop forte.

Le grand-duc lui dit d'une voix brève :

— Vous irez demain chez la comtesse de Meutng

Elle eut un geste d'énergique dénégation.

— Jamais, Monseigneur.

— Vous irez, je le veux, entendez-vous? il faut m'obéir.

Frémissante, elle protesta.

— Vous me demandez une lâcheté?

— J'en suis incapable; je veux que vous répariez ce que vous avez fait aujourd'hui.

— Mon père ne me pardonnerait pas de compromettre son nom.

Il se redressa, impérieux.

— Vous oubliez que vous devez porter le mien. Il est assez noble pour que j'aie souci de votre honneur et du mien. Vous irez chez la comtesse.

Un silence se faisait, Diane étouffait.

Elle se sentait prise, garrottée, dans des liens de fer. Rien ne pouvait la dégager. Le grand-duc lui parlait comme si elle était sa femme.

Que serait-il, une fois marié, lui si intraitable dans un moment où les plus mauvais se transforment?

Quelle vie d'humiliations, d'outrages, pour elle habituée à toutes les tendresses, à tous les hommages!

Sentant grandir sa fureur, la pauvre enfant se tourna vers son tyran. Il suivait avec un intérêt passionné la lutte effroyable qu'elle soutenait depuis une heure.

Elle se fit suppliante.

— Vous êtes gentilhomme, Monseigneur, montrez-le moi ! Soyez généreux ! Vous connaissez la vie, je l'ignore.

J'ai peur de vous.

Elle cachait son visage dans ses mains.

— J'ai peur de cette domination qui m'écrase.

Laissez-moi reprendre ma vie si calme, si heureuse avant votre arrivée. Rendez-moi ma liberté dont j'étais si fière.

Je ne peux plus vivre ainsi, je le sens, ma raison n'y résisterait pas.

Elle pleurait à chaudes larmes. Ses sanglots brisaient sa poitrine.

Passant son bras autour de la taille de Diane, le grand-duc l'attira sur son cœur. Murmurant d'une voix que la passion faisait trembler :

— Calme-toi, mon enfant adorée. Ne sens-tu pas que je t'aime comme un fou ! Pourquoi trembler ?

Si tu savais ce que c'est que l'amour d'un homme comme moi. Lorsqu'il te sera donné d'approfondir cet amour qui te tient palpitante aujourd'hui, l'amour des autres hommes te semblera terne, sans saveur.

Je t'ai fait pleurer, enfant. Chaque larme que tu as versée te sera payée par une caresse, par un baiser, par une étreinte.

Confie-moi ta vie, tu verras quelle ivresse montera jusqu'à nos lèvres.

Est-ce convenu, dis ? As-tu confiance en moi ?

Vaincue par cette explosion d'amour qui la prenait désarmée, cessant de se défendre, elle pencha la tête sur l'épaule du grand-duc, lui abandonnant ses mains glacées qu'il réchauffa, les couvrant de baisers passionnés.

La nuit se faisait plus obscure; la campagne s'enveloppait d'ombres indécises. Des milliers d'étoiles scintillaient au-dessus de leurs têtes.

Secouant la torpeur qui la tenait asservie, Diane fit un geste d'effroi.

— Il est tard. Voyez donc le beau ciel!

— C'est un heureux présage, ma chère âme, que cette nuit parfumée; je la salue comme telle.

Un éclat de rire farouche répondit à ces paroles d'amour. Caché derrière le banc, le comte Sforza avait tout entendu. Se dressant terrible, il ajusta le grand-duc. Deux coups partirent. Plus prompt que l'éclair, Alexis fit à la jeune fille un rempart de son corps. Saisissant son revolver, il tira : quatre détonations éclatèrent sans interruption.

A suivre.

loniale, et il ajoute avec raison :

« La France, à Madagascar comme à Tunis, au Tonkin comme à Madagascar, au Congo comme au Tonkin, agit en vertu de ses droits et de ses devoirs de nation civilisée.

» Elle n'a violé aucun traité, ni envahi aucun territoire protégé. Elle a défendu ses intérêts et poursuivi résolûment l'exécution des traités qu'elle a exécutés elle-même. Il est possible qu'en le faisant elle n'ait pas été agréable à tout le monde ; il est certain qu'en ne le faisant pas, elle eût été ridicule ; le choix ne pouvait être un seul moment douteux. »

Le *XIXe Siècle* :

Le *XIXe Siècle* fait sur cet article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* les réflexions suivantes :

« Pour nous, nous en dirons simplement deux mots :

» La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se livre à des allégations de fantaisie pure. Non, les journaux français n'insultent point l'Allemagne et ne prêchent point la revanche ; s'il y avait un reproche à leur faire, ce serait plutôt d'avoir l'air de favoriser, à l'exclusion de tout le reste, les sentiments de résignation et d'oubli.

» Mais c'est que la guerre de plume dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ose se plaindre, ce sont les Allemands qui la font à la France avec un acharnement que rien ne lasse. Si encore on se bornait à nous injurier dans des articles de journaux ! »

La *Paix* :

La *Paix* se livre à une critique de l'article publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Dans cet article, la *Gazette* signale « la guerre incessante que la presse française de tous les partis fait au voisin allemand sous les formes les plus variées, en faisant assaut de violence et d'inconvenance ».

Tous ceux qui, comme nous, lisent avec soin ce qu'écrivent chaque jour les journaux français, seront extrêmement surpris de ces allégations.

Il n'y a pas en France un seul journal jouissant de quelque autorité qui mérite le reproche lancé à brûle-pourpoint par le journal de Berlin. Sur la question de patriotisme, il y a longtemps que la presse française a fait ses preuves d'intelligence et d'esprit de conduite. Nous ajouterons que la France sait, aussi bien qu'aucune autre nation de l'Europe, ce que commande l'intérêt de la paix générale.

Informations

La Société du prêt gratuit.

Plusieurs personnes honorables, occupant à Paris des situations en relief, se sont réunies pour fonder une Société philantropique de prêts gratuits. Cette Société a été autorisée par la préfecture de police ; elle a établi son siège rue Grange-Batelière, 16. Le but de la Société est d'assister, par une intervention secrète et des garanties dont elle est seule juge, les personnes qu'un secours, momentané mais opportun et sans rémunération, peut arracher à une situation pénible. Ce n'est pas l'aumône, ce n'est même pas l'assistance, telle qu'elle est pratiquée parmi nous, sous tant de formes. C'est le prêt, seulement sans aucune vue de gain et avec la seule intention de la bienfaisance.

Tel était, à l'origine, l'objet des établissements de monts-de-piété, et il existe encore en Italie des monts-de-piété où le prêt est gratuit. Aujourd'hui les monts-de-piété sont des banques sur gages — elles ne pourraient fonctionner avec le principe de la gratuité.

Le fondateur de l'Œuvre, en France, a donné, dans une conférence faite il y a quelques mois, des détails intéressants sur les Sociétés de prêts gratuits à l'étranger. Ainsi, la Caisse des avances, à Hambourg, a obtenu le remboursement de 80 0/0 de ses prêts.

Il existe à Londres, à Toulouse, à Lyon et à Bordeaux, des Sociétés du même ordre. Un capital circulant d'importance médiocre, divisé en sommes peu élevées, a suffi pour rendre des services considérables à beaucoup de familles.

Tel est, en effet, le mécanisme de ces Sociétés qui sont au fond, des Sociétés de prêts d'honneur. Une somme de 50,000 fr., divisée en avances de 200 fr. à trois mois suffit par les remboursements trimestriels, faits seulement en partie, pour faciliter un très grand nombre de personnes.

L'Œuvre de la Société du prêt gratuit à Paris mérite les encouragements de tous les gens de bien.

D'après l'ordre de Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, M. Quentin, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, a chargé l'inspecteur général Bailly, maire de Courbevoie, de faire un rapport sur la manière dont fonctionne le service religieux dans les hôpitaux, depuis la suppression des aumôniers.

Il existe un moyen pour les jeunes gens de la classe de ne faire qu'une seule année de service militaire.

Ils n'ont pour cela, aux termes de la loi du 6 novembre 1875, qu'à se rendre en Algérie, avant leur inscription sur les états de conscription.

Une fois en Algérie, ils déclarent devant le maire de la commune où ils habitent, qu'ils prennent l'engagement de rester dix ans dans colonie ; ils ne sont plus alors astreints qu'à une seule année de service actif, et cette année se fait en Algérie.

Voilà une loi fort peu connue en France, qu'il importe de vulgariser, car elle peut, dans une assez large mesure, contribuer à la colonisation de l'Algérie par des Français.

La cour de cassation vient de décider qu'un arrêté municipal qui interdit aux cafetiers et autres débitants de boissons d'employer pour servir les consommations des femmes ou des filles étrangères à leur famille est légal et obligatoire, comme pris en vertu de la loi de 1790, qui autorise les maires à prendre des arrêtés, dans l'intérêt du bon ordre, dans les lieux publics comportant un grand rassemblement d'hommes,

Un tel arrêté concernant un établissement réglementé, ne saurait, dit l'arrêté, être considéré comme portant atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Dans sa séance de jeudi, le Conseil général a nommé la Commission départementale qui se trouve ainsi composée :

MM. Demeaux ; Brugalières ; Lachièze ; Pradines ; Fraysse ; Duphénieux ; Robert Calmon.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

La distribution des prix aux élèves de l'important pensionnat de Puy-l'Evêque, a eu lieu le 18 août à 9 heures du matin, sous la présidence de M. le docteur Demeaux, membre du Conseil général du Lot, délégué par M. le Préfet.

A sa droite avaient pris place M. l'adjoint représentant M. le maire, absent pour des raisons de famille, et des membres du conseil municipal tous dévoués à l'Ecole. A sa gauche M. le curé-doyen de Puy-l'Evêque et un nombre considérable de prêtres du canton et des cantons voisins, venus exprès pour prouver leurs vives sympathies à cette maison d'éducation. M. le conseiller d'arrondissement, nouvellement réélu, y était aussi, ainsi que plusieurs chefs de service de la localité.

Une affluence nombreuse occupait une grande partie de la cour d'honneur de l'établissement où se célébrait la fête. Le ciel s'est mis de la partie. Un horizon constamment couvert de nuages nous a agréablement ombragés pendant toute la durée de cette belle réunion.

Ce qui a d'abord marqué cette fête scolaire, c'est l'excellente musique de l'établissement dont l'éloge n'est plus à faire. Les neuf couronnes ou médailles qui ornent sa bannière nous en dispensent. Nous dirons seulement que nous sommes charmés de trouver dans un chef-lieu de canton une musique si bien organisée. Honneur à M. Berdesque, son digne chef, félicitations aux jeunes et nombreux artistes qui profitent de ses leçons.

La gymnastique a vivement attiré notre attention et nos applaudissements. Qu'on nous permette de dire que nous avons été agréablement étonnés de voir des exercices si nombreux, si difficiles, et pourtant si bien exécutés par de tout jeunes enfants. Les grands se sont surpassés, et leur professeur, M. Laplanche, mérite nos éloges. Nous savons d'ailleurs que les mouvements d'ensemble et les exercices militaires s'y font bien. Il suffit, pour en donner une preuve indéniable, de citer les deux médailles obtenues dernièrement à Angoulême. C'était la seule école qui eût pris part à cette fête fédérale de gymnastique, composée de plus de cent sociétés françaises.

Pour orner l'estrade destinée aux autorités on avait eu le bon goût d'y placer une centaine des meilleurs dessins encadrés, faits par les élèves pendant l'année. Nous estimons que cet ornement en vaut bien d'autres. Il est vrai que l'Ecole de Puy-l'Evêque jouit encore sous le rapport de l'enseignement du dessin, d'une réputation solidement assise et bien méritée. Il suffirait pour cela de rappeler la place honorable qu'occupaient ses travaux aux diverses expositions de Cahors en 1881, et les récompenses obtenues. Nos félicitations aux maîtres et aux élèves.

Pour couronner la fête, M. le président a pris la parole. Dans un langage élevé et bien pensé, il nous a dit ce qu'est l'instruction primaire, ses avantages, les carrières qu'elle ouvre, les services qu'elle rend à l'enfant du peuple, surtout lorsque cette instruction est bien donnée et posée sur ses véritables bases : la religion et le dévouement.

Que M. le président nous permette la citation d'un passage de ce discours, où il fait l'éloge de la maison : « L'école primaire ouvre » la porte à toutes les carrières ; elle est la » première étape de la vie intellectuelle, de » la vie morale. Le plus grand nombre des » élèves, sans doute, s'arrêtent à la première » station pour devenir des propriétaires, des » agriculteurs, de modestes industriels ; mais » quoique diminuée, la colonne marche tou- » jours laissant en route (l'école de Puy-l'Evê- » que nous en fournit des exemples par cen- » taines), ici des instituteurs, là des employés » des postes, des employés des télégraphes, » des employés de diverses administrations, » plus loin, des élèves d'écoles spéciales, » j'aperçois parmi vous un élève de l'Ecole » polytechnique qui était encore sur vos » bancs il y a quatre ans à peine. Quelques- » uns enfin, parviennent aux positions les » plus élevées de l'échelle sociale..... »

Une salve d'applaudissements répétés a prouvé à l'orateur qu'il avait frappé juste, et qu'on lui savait gré de ses affirmations. Qu'il reçoive ici nos remerciements et l'expression de toute notre gratitude.

Un employé, ancien élève de l'Ecole.

***

Voici les succès obtenus par l'Ecole cette année :

Arts et métiers (examen définitif) ...	1
Postes et télégraphes	5
Brevet élémentaire	1
Certificats d'études	16
Bourses du Lycée	4
Bourses des écoles supérieures	1
Chemins de fer	2
Concours de gymnastique d'Angoulême (médailles)	2
Concours de musique de Ste-Foy (Médailles de vermeil)	3
Concours de musique de Bergerac (médailles de vermeil)	3
Total	38

On nous écrit de Touzac la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Dimanche dernier, 19 du courant, notre petite commune était en fête. L'école libre congréganiste des sœurs donnait les prix à ses nombreuses élèves.

Beaucoup de personnes avaient tenu à répondre à l'appel des dévouées religieuses ; quoique la chaleur fût accablante, la salle se trouva trop petite pour recevoir tous les invités.

La distribution des prix se fit dans un ordre parfait. Les élèves ont joué des pièces fort divertissantes ; les plus jeunes ont récité des fables avec une grâce charmante ; quelques-unes ont encore prononcé de petits dialogues.

L'assistance a été ravie d'entendre cette véritable fête de déclamation. Tout le monde s'est retiré satisfait d'avoir pu constater ainsi la bonté de l'enseignement donné par les religieuses.

Cet enseignement a, d'ailleurs, fourni des résultats excellents : une élève a obtenu le brevet de capacité ; deux autres ont mérité le certificat d'études.

L'ecole libre congréganiste des sœurs de Touzac soutient victorieusement la concurrence avec l'institutrice laïque ; les sœurs ont près de quarante élèves ; l'institutrice a pu, à peine, réunir dix élèves. X....

Le 16 août, a eu lieu au P. Séminaire de Montfaucon la distribution des prix présidée par Monseigneur l'Evêque de Cahors. Avant la proclamation des prix et des accessits, M. l'abbé Pomarel, supérieur de l'établissement, a prononcé le discours qui suit :

Monseigneur,

Messieurs,

Encore quelques instants, et la dernière heure de cette année classique va apporter aux maîtres et aux élèves du petit séminaire de Montfaucon une trêve à leurs travaux. Ces travaux, que vous êtes venu couronner, Monseigneur, vous n'en ignorez pas la nature. Vous connaissez la méthode et l'esprit qui président à nos études, vous savez vers quel but elles sont dirigées. Et pourtant, c'est de ce sujet que je vous demande la permission de vous entretenir. J'en parle avec confiance devant Votre Grandeur, qui porte à tout ce qui nous touche un intérêt si paternel ; devant les vénérables membres du clergé, que je vois à vos côtés : leur parler de cette Maison, c'est leur rappeler le souvenir, toujours riant de leurs jeunes années ; devant les parents de nos chers élèves : ils nous font participer à leur sollicitude ou plutôt ils s'en déchargent sur nous : ils me permettront bien de leur dire comment, en ce qui concerne l'instruction de leurs enfants, nous entendons remplir la mission qu'ils nous confient.

Nous ne voulons pas renier notre origine ; et notre berceau, pour être modeste, ne nous en est pas moins cher. Lorsqu'un prêtre dévoué vint, il y a plus de soixante ans, dans cette humble bourgade, et qu'il réunit autour de lui quelques enfants que la Providence avait secrètement disposés à répondre à son appel ; quand il s'environna de collaborateurs, attirés par l'appât des nobles âmes, la perspective du dévouement obscur et du sacrifice ignoré, il ne savait si la semence qu'il jetait en terre, qu'il arrosait de ses sueurs, était destinée à prospérer ; il ne savait si le grain de sénevé deviendrait un jour un grand arbre à l'ombre duquel de nombreuses générations d'élèves viendraient chercher un abri, et le bienfait d'une éducation chrétienne ; mais il voulait fonder une œuvre précieuse et léguer au diocèse un petit séminaire.

C'est pour la même fin qu'a travaillé cet homme admirable, dont notre maison, presque à son début, apprit à aimer et à vénérer le nom. Il lui consacra toute l'ardeur de sa jeunesse toute l'énergie de son âge mûr. Et Votre Grandeur a voulu, par un sage conseil, que cet ouvrier vaillant vînt chercher le suprême repos dans les lieux mêmes qui avaient été le théâtre de son infatigable travail. Aujourd'hui que sa dépouille mortelle nous a été confiée, aujourd'hui, moins que jamais nous ne voulons répudier son esprit. Si cette Maison, oublieuse de sa mission spéciale, et même de son nom, cessait d'être la pépinière des vocations ecclésiastiques, ce changement tromperait les plus chères espérances qu'il eût jamais conçues, et contristerait, si je puis ainsi parler, sa cendre vénérable. Mais nous ne donnerons pas ce démenti à nos origines et à nos traditions. Ici, des maîtres fatigués par le rude labeur de l'enseignement peuvent céder la place à des maîtres nouveaux, les murs peuvent prendre un nouvel aspect : la maison ne change pas ; elle est et veut être toujours un petit séminaire.

Mais rien n'empêche qu'un petit séminaire soit, en même temps, une maison d'instruction secondaire, et si nous sommes bien résolus à conserver toujours le premier de ces titres, que nous avons reçus de nos fondateurs, nous tenons, avec non moins d'énergie, à ne pas perdre le second. Dans les trois cycles dont se compose le plan d'études universitaire, et qui comprennent : la division élémentaire, la division de grammaire, et la division supérieure, il n'y a aucune branche de l'enseignement, qui soit étrangère à nos cours.

Notamment, l'enseignement des sciences a reçu les développements nécessaires pour qu'il fût en harmonie avec les nouveaux programmes.

Ce n'est pas que ces programmes ne nous paraissent sujets à plus d'une objection. On a accusé l'Université de faire aux sciences une trop grande place, au détriment des Belles-Lettres. On lui a demandé si elle allait faire disparaître de l'éducation tout ce qui est fleur et grâce de l'esprit, pour y substituer en quelque sorte une aride nomenclature de faits, de lois et de formules.

Ainsi, le satirique latin déplorait le genre d'éducation qu'on donnait à la jeunesse romaine de son temps : « On néglige, disait-il, de lui enseigner les lettres et les arts ; on la tourne exclusivement vers l'industrie et le calcul. » Horace voyait, dans ce système, la ruine de la belle littérature, et surtout l'arrêt de mort de la poésie :

... An, hæc animos ærugo et cura peculi
Cum semel imbuerit, speramus carmina fingi
Posse linenda cedro, et lævi servanda cupresso ?

Plaintes et récriminations de poëtes, a-t-on dit ; de gens qui ont les yeux ouverts sur l'idéal, fermés sur le côté pratique, sérieux et positif de la vie ; mais surtout de gens arriérés, ennemis de toute innovation, auxquels Horace lui-même reprocherait de ne renoncer jamais aux idées et aux principes qu'ils ont reçus dans leur jeunesse, et qui ont vieilli avec eux :

... Turpe putant parere minoribus ; et quæ
Imberbes didicere, senes perdenda fateri.

Quelque avis que nous puissions avoir sur cette question débattue, un intérêt supérieur nous a paru demander que l'enseignement scientifique, donné dans cette Maison, remplît le cadre tracé par l'Université.

Ainsi, nos Cours préparent aux épreuves du baccalauréat. C'est un droit qui nous est cher. Nous ne saurions oublier que plusieurs de nos jeunes gens peuvent avoir le dessein de chercher, dans les examens publics, le couronnement naturel de leurs travaux classiques. Ces examens, même quand ils ne sont pas nécessaires, tentent quelque fois une jeune ambition : ambition légitime et louable qui, en provoquant les efforts, et en stimulant l'énergie, est un principe de progrès.

Nous devons nous souvenir aussi que plus d'un, parmi nos élèves, incertain de son avenir jusque dans ses classes d'Humanités, hésitant devant une carrière qui l'attire par le charme du dévouement, mais qui le rebute, peut-être, par son aspect austère, a besoin de se préparer pour toutes les éventualités. Certes, s'il est une liberté sacrée, c'est bien celle de la vocation. Aussi nous serions indignes de la confiance des familles, si nous profitions de l'inexpérience de nos chers jeunes gens, pour gêner en rien la liberté de leur décision ; si, dans le dessein de les fixer plus sûrement dans une carrière qui ne serait pas la leur, nous leur rendions l'accès des autres impossible, ou seulement plus difficile. Nous ferions à l'Eglise, nous leur ferions à eux-mêmes une cruelle injure. Eh quoi ! les fonctions augustes du prêtre et du pasteur ne devraient donc être

sollicitées que par ceux qui ne peuvent aspirer à d'autres ? Et des jeunes gens qui vont donner à l'Eglise leur dévouement et leur vie, seraient incapables de lui sacrifier les espérances, souvent modestes, que donne un diplôme conquis dans un examen heureux ? Vous seriez le premier, Monseigneur, à nous dire que vous ne voulez pas de ces vocations-là.

Il faut donc que nous ayons la faculté de préparer aux grades ceux de nos élèves qui veulent les obtenir. Afin de ne pas perdre ce privilège, nous remplirons toutes les conditions demandées par la Loi. De plus si certains projets sur l'Enseignement, en voie d'entrer dans notre législation, viennent à recevoir la sanction définitive des Pouvoirs publics, vous ne devez, Monseigneur, éprouver aucune crainte pour votre Petit Séminaire. Ces lois, faites dans un esprit d'hostilité qu'on ne songe nullement à dissimuler, ne sauraient créer un danger pour cette Maison. Ce n'est pas là que nous voyons le péril. Nous nous alarmons, à la vue de tant d'obstacles qui menacent d'entraver le recrutement du sacerdoce. Quant aux lois qui demanderaient des garanties, même officielles, de capacité et de savoir chez les éducateurs de la jeunesse, cette Maison ne s'en effraie pas. En ce qui la concerne, elle fait des vœux pour qu'il n'y ait jamais de tyrannie plus redoutable.

Toutefois, notre caractère de maison ecclésiastique, et de Petit Séminaire, nous oblige à certaines réserves au sujet de la préparation aux examens officiels, et, sur certains points, il nous crée des embarras pour suivre, dans leur lettre et dans leur esprit, les programmes de l'Université.

D'abord, la langue latine y occupe une place depuis longtemps restreinte, dont on a encore dernièrement resserré les limites. Le vers latin a été la première victime, victime innocente, digne d'un meilleur sort, mais à laquelle de nombreuses disgrâces présageaient, depuis quelque temps déjà, une suprême catastrophe, et qui aurait pu murmurer, en succombant, cette parole amère :

Je meurs, et sur ma tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Non seulement le vers latin a disparu, mais encore le travail de la composition latine a été très notablement réduit.

L'initiative de quelques-unes, sinon la totalité de ces réformes a été prise par un homme éminent, que la plupart des bonnes causes comptent aujourd'hui parmi leurs plus habiles défenseurs. Malheureusement, le latin n'a pas eu la bonne fortune d'être au nombre de ses clients. M. Jules Simon a justifié les mesures sévères qu'il prenait contre lui, par ce principe, que : « les langues mortes s'apprennent pour être lues. à la différence des langues vivantes, qui s'apprennent pour être parlées. »

Peut-être serait-il permis de soutenir que le meilleur moyen d'apprendre à *lire* une langue, c'est de l'*écrire* Et de fait, on assure que les élèves formés d'après les nouvelles méthodes n'auront aucune tentation de parler le latin ; que dis-je ? qu'ils en liront le texte, sans lui dérober tous ses secrets. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit.

Si le principe que je viens d'énoncer est véritable, et s'il justifie les restrictions apportées par l'Université à l'étude du latin, ce même principe nous interdit, à nous, de les imiter ; car, pour nous, le latin n'est pas une langue morte, et il s'apprend pour être parlé.

Le latin est la langue d'une société vivante ; mieux encore, d'une société immortelle : la langue de l'Eglise. C'est en cette langue que l'Eglise prononce ses jugements dogmatiques, ses ordonnances, ses décisions, qu'elle administre ses sacrements et célèbre ses divins mystères.

Il est la langue de la théologie. C'est en latin que le jeune étudiant en théologie recueille et apprend les leçons de cette science ; en latin qu'il en rend compte. Si la langue latine est pour lui un instrument trop difficile à manier, si aux difficultés de la science qu'il étudie se joignent les difficultés de la langue qu'il doit parler, quels progrès veut-on qu'il réalise ?

C'est pourquoi, lors même que, dans les autres maisons d'enseignement, la cause du latin serait une cause abandonnée et perdue, les petits séminaires devraient encore lui rester fidèles. *Faibles vengeurs, hélas ! armés pour sa querelle !* Il y aurait de quoi désespérer du succès, si nous avions la prétention de lutter et de rivaliser d'influence avec les réformateurs :

..... *Impar congressus Achilli !*

Mais nous ne formons point des projets aussi téméraires. Il s'agit seulement de faire vivre le latin, chez nous, par les exercices accoutumés, de telle façon, néanmoins, que l'étude sérieuse et approfondie de cette langue ne préjudicie en rien aux autres études, dont l'Université a chargé ses programmes. Ainsi la difficulté se ramène, pour cet établissement, à une question de travail. Il faut que ceux de nos élèves qui veulent conquérir leurs grades apprennent le latin mieux que les élèves de l'Université ; et apprennent, aussi bien que ceux-ci, les matières des programmes officiels. Il n'y a pas là, — nous en faisons chaque année l'expérience heureuse, — il n'y a pas de quoi rebuter un élève à la volonté énergique, secondée par une intelligence pénétrante. Au reste, notre système d'éducation renferme deux puissantes causes de succès : en général, les maisons d'enseignement secondaire, situées dans des centres populeux, ne sauraient épargner à leurs élèves des distractions multipliées, qui dissipent, en quelque sorte, l'attention de l'esprit ; en outre, des interruptions réglementaires du travail, survenant à des intervalles plus ou moins rapprochés, introduisent dans la marche des études ces haltes fréquentes, que tout le monde déclare funestes, et que presque tout le monde subit. Ici, au contraire, rien ne vient troubler le silence de notre solitude, ni le calme de nos travaux. Et, puisque nous voilà au seuil de ces vacances, d'autant plus délicieuses qu'elles sont plus rares et plus impatiemment attendues, cette circonstance opportune m'enhardit à féliciter notre maison d'avoir établi, par un article de sa règle, que le travail scolaire de dix mois n'y subirait aucune interruption.

Il reste, nénnmoins, que le latin constitue pour nous une première difficulté, vis-à-vis des programmes officiels.

Une seconde difficulté concerne l'enseignement de la philosophie.

Dût-on nous accuser d'être les défenseurs attardés de toutes les causes perdues, j'avouerai, sans détour, que nous enseignons la philosophie scolastique. Qu'on se rassure cependant. Nous n'en ressuscitons pas le style, trop souvent incorrect et barbare. Nous ne saurions faire vivre ensemble, et en bonne intelligence, le langage de la scolastique et celui de Cicéron, deux frères ennemis dont le second a en vérité contre le premier des griefs nombreux et bien fondés. Si nous regardons l'argumentation en forme, comme une utile gymnastique intellectuelle, nous avons décompté quelque peu de l'enthousiasme qu'elle provoquait autrefois. Nous ne souffrons pas qu'Aristote prenne trop d'autorité céans ; ni que nos élèves jurent par St-Thomas-d'Aquin. Nous laissons aussi dormir dans des livres ou des manuscrits poudreux, nombre de questions qui avaient tenté outre mesure l'esprit subtil de nos pères du Moyen-Age. Ils étaient trop curieux d'abstractions, nous sommes plus curieux des secrets de la nature. Nous n'obligeons pas nos élèves à pâlir sur la question du principe de l'individuation, et nous croyons qu'on peut être édifié sur le problème des universaux, sans aborder toutes les discussions qui, depuis le XIe siècle jusqu'à la Renaissance, ont eu pour objet cette question fameuse.

Mais ce n'est pas là la scolastique. La part faite de ces imperfections ; cette rouille, pour ainsi dire, une fois enlevée, il reste un métal précieux. Il reste une doctrine qui a au moins autant de vraisemblance qu'aucune de celles qui lui ont succédé, qui soutient au moins aussi bien l'examen de la critique. De plus, elle a l'avantage, très important pour nous, de préparer, plus efficacement que toute autre, aux études théologiques. Ce n'est pas ici le lieu d'en déduire les raisons. Cependant s'il en fallait une preuve, ne la trouverait-on pas dans le reproche, si souvent adressé à cette philosophie, de s'être prêtée à l'humble rôle de servante de la théologie ?

Or, parmi les doctrines actuellement en honneur, la scolastique n'a pas trouvé sa place. Il est bien vrai qu'un mouvement très prononcé se produit dans les écoles catholiques vers cette philosophie. Il est vrai aussi que le savant Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, a donné à ce mouvement une vigoureuse impulsion. Cette haute initiative présage-t-elle à la scolastique des jours plus heureux ? Ce rejeton inattendu qui apparaît subitement sur un tronc qu'on croyait mort et desséché, est-il destiné à grandir et à prospérer ? C'est le secret de l'avenir.

Toujours est-il que le mouvement n'a jusqu'à présent, presque pas franchi le seuil des écoles catholiques. Et on sait que si nous avons eu autrefois une sorte de monopole de l'enseignement, surtout de l'enseignement philosophique, une sécularisation très savamment organisée, garantit sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la société moderne contre notre humeur envahissante. Si la scolastique prétend gagner du terrain, elle doit compter sur son mérite, non sur l'influence de ses patrons d'aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, c'est une doctrine qui n'est pas encore entrée (qu'on me passe le mot), dans la libre circulation.

La philosophie contemporaine donne droit de cité à presque toutes les doctrines : le sensualisme y fleurit à côté de l'idéalisme le plus intempérant ; et les tendances sceptiques du siècle n'empêchent pas, çà et là, certaines apparitions du mysticisme. Dans ce concert très peu harmonieux des systèmes les plus discordants, ceux de l'école ne sont guère admis à se faire entendre.

On voit, tout de suite, la difficulté qui résulte, pour nous, de cet ostracisme dont la Philosophie Contemporaine, et, par conséquent, les programmes officiels, frappent la philosophie scolastique. Difficulté sérieuse, qu'il ne faut pas songer à résoudre par un essai de conciliation impossible entre des théories contraires. Si le goût littéraire ou artistique ne permet pas de réunir dans un même sujet des traits disparates,

....Non ut placidis coeant imitia, non ut
Serpentes avibus geminentur ; tigribus agni ;

la raison défend encore plus sévèrement au philosophe de joindre, dans un même enseignement, des doctrines opposées.

Mais nous n'en sommes pas réduits à cette extrémité.

Notre cours de philosophie dure deux ans. Dans deux ans, le maître a tout le loisir d'avertir les jeunes candidats aux examens officiels qu'il existe, sur certains points déterminés, entre la philosophie scolastique et la philosophie moderne, de profondes divergences de doctrine, qu'ils doivent soigneusement remarquer ; il a le temps de leur exposer les théories dont l'ignorance serait de nature à compromettre leur succès.

Je viens, Monseigneur, d'entretenir Votre Grandeur du plan et de la direction de nos études. Nous enseignons ici toutes les matières comprises dans les programnes officiels de l'instruction secondaire. Pour nous conformer à ces programmes, sans déroger en rien à notre titre de maison écclésiastique, et de petit séminaire, nous trouvons quelques difficultés dans l'enseignement du latin, et dans les études philosophiques : mais ces diffcultés n'ont rien d'insurmontable.

Peut-être, Monseigneur, me reprochez-vous dans votre pensée, de n'avoir rien dit de l'instruction religieuse. C'est qu'elle est, pour nous, hors de pair. Nous voulons qu'elle domine et aussi qu'elle pénètre tout notre enseignement. Nous estimons que l'âme de nos élèves (pour emprunter la magnifique parole d'un Ancien), n'est pas tant un vase à remplir, qu'un foyer qu'il faut échauffer. Et c'est surtout la Religion qui peut, dans ce foyer, allumer et entretenir le feu sacré.

Puissent nos efforts n'être pas stériles ! Puissions nous contribuer à préparer, pour ce diocèse, un clergé plein de foi et aussi, plein de science ! un clergé dont le zèle et le dévouement soient à la hauteur d'une mission que les temps rendent, chaque jour, plus difficile, et, pour tout dire en un mot, un clergé capable de marcher sur les traces de l'Evêque vénéré, que nous sommes fiers d'avoir à notre tête, et que nous prions Dieu de conserver longtemps à notre respect, et à notre filiale affection.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 25 août 1883.

Naissances.

Gauthier, Eugène, rue des Mirepoises, 7.
Mention, Paul, rue Brives, 31.
De Borroëla, Jacques, rue de la Liberté, 9.
Badabé, Marie, rue de la Préfecture, 6.
Lacroux, Ernest, avenue de Toulouse, 36.
Deschamps, Marthe, rue Jean-Caviole, 5.
Carriol, Clara, à Cabessut.
Bonneville, Antoinette, avenue de Toulouse.

Mariages.

Masson, Jean, et Dubois, Marie.
Benay, Constantin, et Jannot, Jeanne.

Décès.

Foissac, Victorine, s. p., 52 ans, (Hospice).
Doucet, Daniel, 2 mois, à Cavaniès.
Le Normand, 15 jours, rue des Soubirous, 11.
Duvaleix, Marie, 20 mois, au Pot Trinquat.
Peremarti, Espérie, 2 ans, rue Lastié, 11.
Malaret, Emile, 15 mois, rue St-Urcisse, 10.
Cointre, Pierre, emp., 34 ans, rue Fondue-Basse, 3.
Dubruel, Claire, s. p., 75 ans, rue Fénelon, 7.
Falguières, Marthe, 13 mois, à St-Georges.
De Laroussille, Jeanne, s. p., 48 ans, célibataire, maison de refuge, Grande Chartreuse.
Cousset, Pierre, 1 mois, rue Ste-Claire, 3.
Cousset, Louis, 1 mois, rue Ste-Claire, 3.
Mazaré, Lucie, s. p., 78 ans, boul. Gambetta, 87.
Gary, Marie, s. p., 68 ans, rue St-Barthélemy, 33.

Revue Agricole

Le mildew. — Emploi de la soude pour le combattre. — Liqueur de noyaux de pêche. — Destruction des limaces. — Bulletin Commercial.

Les viticulteurs du Midi se préoccupent en ce moment beaucoup de l'invasion de leurs vignes par le *mildew* ou *peronospora*. On sait que l'an dernier cette maladie a causé d'assez grands dommages dans notre département, au moins sur certains points plus exposés que d'autres à l'humidité. Dans le cas où les mêmes circonstances se reproduiraient cette année, nous croyons devoir rappeler qu'on a essayé pour combattre cette maladie divers moyens ; celui qui paraît avoir produit les meilleurs effets consiste à répandre sur les ceps atteints, soit une dissolution concentrée de sulfate de fer (vitriol vert), soit une poussière formée de deux tiers de plâtre pulvérisé et d'un tiers de sulfate de fer, qu'on insuffle surtout sur le dessous des feuilles, avec le soufflet à soufrer.

M. Laure, directeur des mines de soufre des Tapets, à Apt (Vaucluse), fabrique sous le nom de *Fungivore* un mélange destiné à préserver les vignes de l'oïdium, de l'anthracnose et du mildew. Dans plusieurs endroits on s'est, paraît-il, bien trouvé de l'emploi de ce préservatif.

Enfin on annonce que, tout récemment, un cultivateur italien, M. Jean Gazotti, ayant eu l'idée d'employer contre le mildew une dissolution de soude, a constaté que cette substance combat très-énergiquement la maladie et donne une réussite complète.

Si les expériences ultérieures confirment ces faits, la soude serait le meilleur remède contre le peronospora. On l'emploie en dissolution, à raison de deux kilog. par hectolitre d'eau, et on l'injecte sur les feuilles au moyen d'une petite pompe à main.

* * *

On peut, avec les noyaux de pêche, faire une liqueur qui a l'arôme de la pêche et de la vanille. Voici la recette : remplissez à moitié avec de la bonne eau-de-vie un bocal de la contenance de quatre litres et jetez dans cette eau-de-vie des noyaux que vous retirerez des pêches *sans les nettoyer*. Bouchez et laissez infuser jusqu'à ce que l'eau-de-vie soit chargée de l'huile essentielle des noyaux. Vous ferez alors un sirop de sucre avec autant de fois 750 grammes qu'il y a de litres de liqueur ; vous mélangerez bien ce sirop avec cette liqueur passée d'abord à travers un linge fin ; pendant quelques jours vous aurez soin d'agiter ; enfin vous filtrerez au papier gris et mettrez en bouteilles.

* * *

On est souvent embarrassé pour se préserver des limaces ; bien des moyens ont été essayés pour détruire ces incommodes animaux. Celui qui paraît le meilleur consiste à répandre de la chaux en poudre sur le sol et sur les plantes qu'il s'agit de préserver. Pour une surface de un hectare, on prend deux hectolitres de chaux vive sortant du four ou ayant été bien conservée ; on éteint cette chaux avec 10 litres d'eau tiède, versée en plusieurs fois ; on sème ensuite cette chaux éteinte et pulvérisée, comme on sème le plâtre, mais en ayant soin d'opérer avant le lever du soleil. On commence l'opération en faisant le tour de la pièce, parce que les limaces se tiennent toujours en plus grand nombre sur les bords, et si on commençait ailleurs, l'odeur de la chaux les porterait à se cacher.

Un autre procédé, c'est de semer çà et là des feuilles de choux sur lesquelles les limaces se rassemblent en grand nombre et qu'il suffit d'enlever quand elles en sont couvertes. On tue ensuite les limaces en les noyant dans du pétrole.

* * *

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 25 fr. 00. — Seigle, 17 fr. 75. — Orge, 17 fr. 50. — Avoine, 17 fr. 75.

Vins. — Le commerce présente peu d'animation, mais les prix se maintiennent bien.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 52 à 1 fr. 92,	selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 40 à 1 fr. 80.	id.
Taureaux, 1 fr. 38 à 1 fr. 62.	id.
Veaux, 1 fr. 66 à 2 fr.	id.
Moutons, 1 fr. 75 à 2 fr. 12.	id.
Porcs gras, 1 fr. 62 à 1 fr. 72.	id.

C.....

Dernières Nouvelles

Mort du comte de Chambord

L'AGONIE

Paris, 24 août.

On télégraphie de Vienne au *Gaulois*, le 23 août, 10 heures du soir :

« Vienne, 23 août, 10 h. du soir.

» Le comte de Chambord est entré en agonie à trois heures de l'après-midi. Depuis hier soir, la faiblesse devenait de plus en plus grande, et il était visible que la crise suprême approchait. Quelques douleurs dans la région de l'estomac et du ventre ont fait craindre que la vigoureuse nature du comte ne se réveillât pour livrer un douloureux combat contre la mort inévitable, mais son corps est littéralement réduit à l'état de squelette, et ses forces sont épuisées jusqu'à la dernière. Il est étendu sur son lit sans mouvement. Sa respiration est de moins en moins perceptible, une sueur froide perle de son front, que la pâleur funèbre a déjà envahi, et coule sur ses cheveux et sur sa barbe, qui ont blanchi effroyablement.

» L'abbé Curé et le P. Boll, aumôniers du château, ont été priés par le professeur Drasche et le docteur Mayer de prévenir Madame qu'il n'y a plus aucun espoir, que dans quelques heures tout sera fini. Les deux prêtres ont attendu jusqu'à la nuit, dans l'espoir que le comte paraîtrait pouvoir durer jusqu'à demain et que le matin Madame serait mieux en état de recevoir cette communication terrible ; mais personne n'a osé prendre la responsabilité de différer plus longtemps. Madame a accueilli en chancelant l'arrêt que l'abbé Curé et le P. Boll avaient mission de lui faire savoir. On ne pense pas que le comte puisse passer la nuit. Le docteur Mayer croit qu'il rendra le dernier soupir au lever du jour. »

LA MORT

Frohsdorff, 8 h. matin.

Le comte de Chambord est mort à sept heures vingt-sept minutes du matin. Toute la nuit il avait eu une fièvre violente. Il a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment.

Wiener-Neustadt, 24 août, 10 h. m.

Sur le désir formel de Mme la comtesse de Chambord, aucune cérémonie publique n'aura lieu à Frohsdorff. Les obsèques se feront à Goritz ; mais pas avant huit jours.

Signé : Comte DE BLACAS.

DÉLÉGATIONS COMMERCIALES.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU LOT.

Cahors, rue du Lycée, n° 40.

COMPTE DE DÉPOTS

Aux conditions de la circulaire numéro 13, Donnant un revenu fixe.

TABLEAU

Des revenus fixes payés mensuellement les 30 ou 31 de chaque mois.

ON PAIE :

75 francs	par mois pour	500	francs déposés.
150	—	pour 1,000	—
300	—	pour 2,000	—
450	—	pour 3,000	—
600	—	pour 4,000	—
750	—	pour 5,000 et ainsi de suite.	

Chaque dépôt est garanti par des titres de valeur équivalente et certaine rapportant 3 0/0 et remboursables à 500 francs par tirage au sort quatre fois par an. Leur remboursement, est assuré par un dépôt de rentes françaises, bons du trésor, obligations de chemins de fer.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de Cahors, rue du Lycée, n° 40, où la circulaire numéro 13 est tenue à la disposition des intéressés.

Le Directeur rappelle que les opérations partent des 1er et 15 de chaque mois.

Les dépôts comme envois de fonds par chargement, doivent être effectués entre ses mains quelques jours à l'avance, afin de pouvoir participer aux intérêts mensuels ou de quinzaine.

Les délégations commerciales existent, depuis 1880. Elles ont fait face avec la plus grande ponctualité à leurs engagements comme il est facile de le prouver.

Enfin les sommes versées, quoique garanties, restent toujours à la disposition des déposants qui désirent retirer leurs fonds.

Une Liqueur « Bienfaisante ».

L'importante *Distillerie de l'Abbaye de Fécomp* fabrique la célèbre liqueur *Bénédictine*. Cette reine des liqueurs qu'Alexandre Dumas trouvait bien supérieure à la Chartreuse, fut inventée en 1510 par les moines de l'Abbaye « Normande ». Depuis 373 ans ses paincipes aromatiques, vivifiants et salutaires, appréciés de plus en plus chaque jour, lui ont créé une réputation universelle et largement méritée.

On ne saurait trop en recommander l'usage pendant les grandes chaleurs, contre les fièvres et les épidémies telles que les épidémies cholériques, car cet élixir est un excellent préservatif contre les troublés du sang et de l'estomac. C'est de plus un puissant tonique et la liqueur de table la plus appréciée.

En ce moment la principale occupation des enfants est d'utiliser le plus agréablement possible le temps des vacances ; certes, les moyens ne manquent pas pour cela aussi bien aux bains de mer que dans les villes d'eaux, aux Pyrénées qu'en Suisse, et pourtant, certains jours il faut rester à la maison : il pleut où l'on s'est trop fatigué la veille. Que donner aux enfants pour les occuper ces jours là ? L'album que vient de publier la librairie Delagrave. **Les petits Coloristes.** Cet album, de format in-4°, imprimé sur papier de luxe renferme un grand nombre d'illustrations pleines de verve et d'esprit, exécutées par Boutet de Monvel et extraites du journal illustré. **Le St-Nicolas.** Chaque page d'illustrations est accompagnée d'une page de texte qui en forme un amusant commentaire. Cela seul suffirait pour assurer à cet album un succès considérable, mais il possède un autre attrait qui n'est certes pas le moindre. En effet, toutes les vignettes sont destinées à être coloriées et ce travail outre qu'il constituera une occupation des plus agréables forme dès à présent l'objet d'un concours entre tous les enfants de 6 à 15 ans qui achèteront l'album. Ce concours sera clos le 31 janvier 1884 ; des prix d'une valeur de 200 a 10 francs et consistants en jouets, livres, objets de fantaisie seront décernés aux jeunes enlumineurs classés les premiers. D'après leur âge les concurants seront partagés en plusieurs classes, et, si le nombre dépasse les prévisions, le nombre des prix qui est provisoirement fixé à 200 sera augmenté. En même temps que l'album, la librairie Delagrave met en vente une boîte d'excellentes couleurs ; cette boîte est en métal et contient dix pastilles ; son prix est de 1f. 50 c. L'album se vent séparément 2 fr. 50 c., l'album et la boîte sont vendus ensemble 3 fr. 75 cent.

C'est, comme on le voit, une excellente idée qui obtiendra rapidement, nous n'en doutons pas, tout le succès qu'elle mérite.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. *Sommaire* de la 559e livraison (18 août 1883). TEXTE : Pour la Muse, par Mme C. Colomb. — Sabots et toupies, par Frédéric Dillaye. — Madagascar, par Louis Rousselet. — Caline, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Les nombres retournées, par A. Bertalise. — Le cheval, par E. Duhousset. — Dessins : Tofani, De Bérard, Fraipont, Duhousset. — Bureaux à la librairie Hachette, et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

21 RÉCOMPENSES

1ers PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR

et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.

MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomacniques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le **Sirop de Pin**, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Prévient le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin seront transférés **Maison ROQUES,** boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX ; PERCUSSION CENTRALE ; REVOLVERS ; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

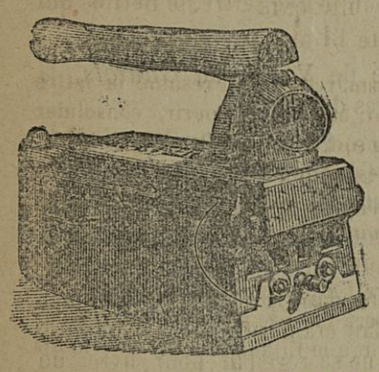

NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL

INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE,** Fils ainé

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis **50 fr.** Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan,** sans brosses, imperméable à l'eau.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de **G. de La Croix,** par **L. Ayma,** Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

A VENDRE

DEUX BELLES JUMENTS

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1m 56 ; se montent et s'attellent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

MACHINES A COUDRE

De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez **M. Ch. DESPRATS,** successeur de M. CANGARDEL 4me.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

LA MORT

DU PHYLLOXÉRA

LA VIGNE FRANÇAISE

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR **M. GUILHOU**

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : **25 centimes.**

En vente : Chez E. DELSAUD, Sr de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

En vente au bureau du Journal.

CADASTRE DU LOT

Très complète, indiquant **TOUS LES CHEMINS DE FER** en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

En feuile, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.

25 c. en plus par la poste.